

*Département Politique*  
*Suisse*

*Division des Affaires Etrangères*

Berne, le 1er février 1919.

C 13 22.1.50. P.

*Prière de rappeler ces initiales*  
*dans la réponse*

Navigation du Rhin.

Monsieur le Ministre,

Lors des récents entretiens que nous avons eus avec vous à Paris, au sujet de la navigation fluviale, nous vous avons signalé que Mr. Charguéraud, Chef de Service aux Travaux Publics, est favorable à la solution permettant à la France d'utiliser une bonne partie des forces électriques disponibles entre Bâle et Strasbourg par la construction d'un canal latéral, qui servirait à la fois aux deux fins de la navigation et de l'industrie. Or, vous savez sans doute que, jusqu'ici, le Conseil Fédéral a tenu à maintenir le principe dérivé des décisions du Congrès de Vienne, suivant lequel la Suisse entendait naviguer sur le cours naturel du fleuve à régulariser entre Bâle et Strasbourg.

Comme la France n'aura pas seule à trancher la question de l'adaptation du fleuve à la navigation, et que les autres Etats auront aussi leur mot à dire, il nous paraîtrait intéressant de connaître sur ce point l'opinion du Gouvernement anglais.

A la Légation de Suisse

PARIS



En effet, à juger d'après un article paru dans le "Nineteenth Century", intitulé "The free navigation of the Rhine" et un rapport que M. Palliser a soumis au Ministre anglais, sir Arthur Steele-Mailand, et dont la S.S.S. vient de nous transmettre copie, les Anglais ont l'air décidé à maintenir le principe admis par le Conseil Fédéral, à savoir la navigation sur le cours même du fleuve régularisé de Londres à Bâle, ce qui permettrait aux cargo-boats anglais de parvenir jusqu'à ce port suisse sans rupture de charge. Vu l'urgence et l'importance d'une question qui se traite déjà en ce moment au Congrès de la Paix, il nous serait précieux de savoir si les articles susmentionnés reflètent l'opinion officielle du Gouvernement britannique. Nous vous serions très obligés de consulter à ce sujet l'Ambassade d'Angleterre ou les spécialistes chargés d'étudier cette question au Congrès de la Paix.

Vous trouveriez éventuellement en Monsieur Rappard, qui reste encore quelque temps à Paris, un collaborateur précieux pour effectuer auprès des Anglais les démarches que vous n'auriez pas le temps de faire vous-même.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, les assurances de notre haute considération.

DÉPARTEMENT POLITIQUE SUISSE

p.o.

L. Müller